Audit énergétique

N° audit : A24850006567U
date de visite : 29/01/2024
établi le : 29/01/2024
valable jusqu'au : 28/01/2029
identifiant fiscal du logement : Non communiqué

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement

dossier n° : 657-DO-CONAN
adresse : 2 Rue du 19 Mars 1962 85450 CHAMPAGNE LES MARAIS
type de bien : Maison
année de construction : Avant 1949
surface habitable : 100.72 m²
Département : VENDEE
propriétaire : M et Mme CONAN
adresse du propriétaire : 2 Rue du 19 Mars 1962 85450 CHAMPAGNE LES MARAIS

N° cadastre : AH/65
nombre de niveaux :
altitude : 0 m

État initial du bâtiment p.3

Scénario de travaux en un clin d'oeil p.7

Scénario 1 "rénovation en une fois"

GLOBAL p.8

F → B

Scénario 2 "rénovation par étapes"

PAR ETAPES p.12

F → E → D → B

Les principales phases du parcours de rénovation énergétique p.20

Lexique et définitions p.21

Informations auditeur
ADN85
45 rue Georges Clemenceau, 85400 LUCON
auditeur : ADN 85 - Mr GOUBAND
tel : 05 49 05 08 42
email : contact@adn79.fr

N° SIRET : 53480098200025
N° de certification : 18-1318
org.de certification : Abcidia
logiciel : WinDpeV3

Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique
À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.

Objectif de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de ce logement.

La réalisation d'un audit énergétique est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique et environnementale F ou G, conformément à la Loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE(Diagnostic de Performance Énergétique).Cet audit énergétique a été réalisé conformément aux exigences réglementaires. Il peut donc être utilisé pour respecter cette obligation. Il peut aussi être utilisé pour justifier d'aides à la rénovation telle que Ma Prime Rénov'.
L 'audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant d'atteindre une performance énergétique et environnementale de classe A ou B (sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales). Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement?

Rénover au bon moment

→ L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.

Réduire les factures d'énergie

→ L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.

Contribuer à atteindre la neutralité carbone

→ En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO_2 (source : Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos bâtiments en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !

Donner de la valeur à votre bien

→ En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années.

Profiter des aides financières disponibles

→ L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.

Vivre dans un bâtiment de qualité

→ Un bâtiment correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air.

Louer plus facilement votre bien

→ Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement, en valorisant la qualité du bâtiment et la maîtrise des charges.

→ Vous évitez également la future interdiction de location des passoires thermiques.

→ Critère énergétique pour un logement décent :
- 1er janvier 2023 : CEF <450 kWh/m2/an
- 1er janvier 2025 : classe DPE entre A et F
- 1er janvier 2028 : classe DPE entre A et E
- 1er janvier 2034 : classe DPE entre A et D

État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu 'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.
Réf du DPE (si utilisé) : 2485E0223719Z

Performance énergétique et environnementale actuelle du logement

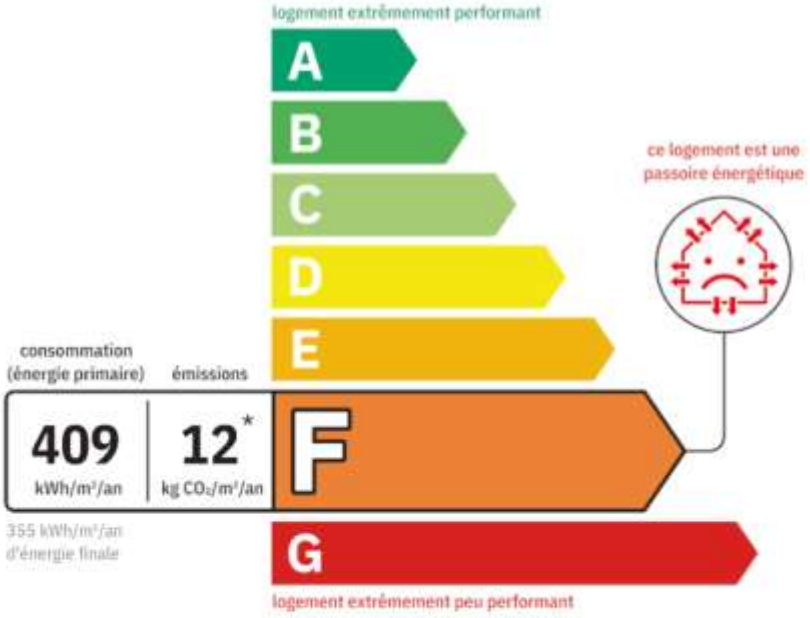

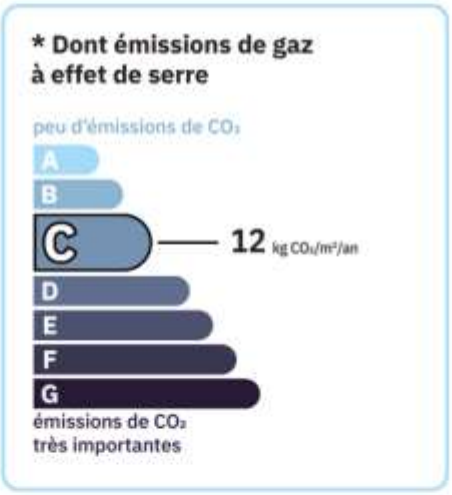

Schéma de déperdition de chaleur

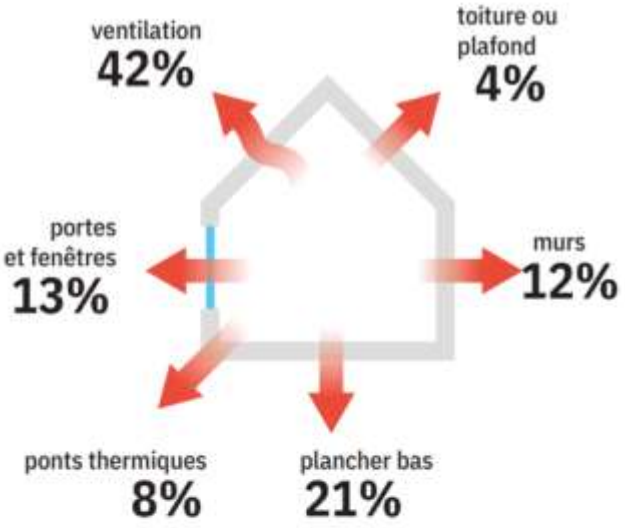

Confort d'été (hors climatisation)

Performance de l'isolation

Montants et consommations annuels d'énergie

répartition des consommations kWh/m²/an EP

usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	bois 313EP (313EF) électricité 35EP (15EF)	électricité 44EP (19EF)	électricité 0EP (0EF)	électricité 4EP (2EF)	électricité 13EP (6EF)	410EP (355EF)
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 1080€ à 1490€	de 290€ à 400€	de 0€ à 10€	de 20€ à 50€	de 80€ à 120€	de 1470€ à 2070€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

Présence d'une annexe composé d'un bureau et d'une salle d'eau-WC, qui n'a pas été pris en compte dans le calcul du DPE.
Présence de radiateurs électriques dans l'ensemble de la maison qui n'ont pas été pris en compte en totalité car le système de chauffage par l'insert suffit à chauffer l'ensemble du bien.

Vue d'ensemble du logement

Description du bien

	Description
nombre de niveaux	0
nombre de pièces	RDC : 3 pièces principales et 4 pièces de service
description des pièces	RDC : Hauteur sous plafond 2.76m - Cuisine 32.10 m2 - Salle d'eau 6.38 m2 - Séjour 26.29 m2 - Dégagement 1.46 m2 - Chambre 1 18.18 m2 - Chambre 2 14.21 m2 - WC 2.10 m2
mitoyenneté	Murs non mitoyens Planchers bas sur vide-sanitaire Plafonds donnant sur des combles

Vue d'ensemble des équipements

type d'équipement	description
chauffage	Installation de chauffage par insert, poêle bois (ou biomasse) avec un chauffage électrique dans la SdB(système individuel)Insert installé (Année: 2003, Energie: Bois bûche) Emetteur(s): Autres équipements - Générateur à effet joule direct (Energie: Electricité) Emetteur(s): Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur Générateur avec régulation par pièce, Equipement : par pièce avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur
eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie C ou 3 étoiles, non bouclé, de type accumulé (système individuel)
climatisation	Pompe à chaleur Air/Air (Année : 2007)
ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Pathologies / Caractéristiques architecturales, patrimoniales et techniques

photo	description	conseils
	Bâtiment en zone de présomption de prescription archéologique	Consulter un architecte des bâtiments de france

Murs	Description	Isolation
Mur 1	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant donnant sur paroi extérieure non isolé	INSUFFISANTE
Mur 2	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant donnant sur paroi extérieure non isolé	INSUFFISANTE
Mur 3	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant donnant sur paroi extérieure non isolé	INSUFFISANTE
Mur 4	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant donnant sur paroi extérieure non isolé	INSUFFISANTE

Planchers	Description	Isolation
Plancher bas 1	Dalle béton non isolé donnant sur vide sanitaire	BONNE
Plancher bas 2	Plancher bois sur solives bois non isolé donnant sur vide sanitaire	BONNE
Plancher bas 3	Plancher bois sur solives bois non isolé donnant sur vide sanitaire	BONNE

Toitures	Description	Isolation
Plancher haut 1	Plafond avec ou sans remplissage isolé donnant sur combles	INSUFFISANTE

Menuiseries	Description	Isolation
Fenetres	Baies sans ouverture possible en bois ou bois métal, Double vitrage et Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm) Fenêtres battantes en Pvc, Double vitrage et Volets roulants PVC (épaisseur tablier > 12mm) Baies oscillantes en Pvc, Double vitrage Fenêtres battantes en Pvc, Double vitrage et Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)	BONNE
Portes-Fenetres	Pas de porte-fenêtre déperditive	
Portes	Porte en bois avec double vitrage	INSUFFISANTE

Observations de l'auditeur

Absence de matériaux contenant de l'amiante dans le périmètre de la surface habitable
Absence d'indice de dégâts par les termites
Absence de moisissure

Scénarios de travaux en un clin d'oeil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale globale du logement (conso. en kWhEP/m²/an et émissions en kg CO_2/m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état intial (énergie primaire)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
Avant travaux					
	409 | 12 F		moyen	de 1470€ à 2070€	
Scénario 1 "rénovation en une fois" (détails p.8)					
Isolation des murs Isolation de la toiture Remplacement des menuiseries extérieures Remplacement des menuiseries extérieures Remplacement du système de ventilation Remplacement du système de chauffage Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire	106 | 3 B	- 74 % (- 303 kWhEP/m²/an)	moyen	de 560€ à 770€	≈ 60113€
Scénario 2 "rénovation par étapes" (détails p.12)					
Première étape Isolation des murs	256 | 7 E	- 37 % (- 153 kWhEP/m²/an)	moyen	de 990€ à 1360€	≈ 34204€
Deuxième étape Isolation de la toiture Remplacement des menuiseries extérieures Remplacement des menuiseries extérieures Remplacement du système de ventilation	207 | 6 D	- 49 % (- 202 kWhEP/m²/an)	moyen	de 830€ à 1130€	≈ 12477€
Troisième étape Remplacement du système de chauffage Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire	106 | 3 B	- 74 % (- 303 kWhEP/m²/an)	moyen	de 560€ à 770€	≈ 13432€

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux**

Scénario 1 "rénovation en une fois"

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- **MaPrimeRénov' Rénovation Globale**
- **MaPrimeRénov' Sérénité**
- **Certificats d'économie d'énergie (CEE)**
- **EcoPTZ**

Aides locales :

- **Programme ANAH "Habiter Mieux"**

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr

Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' :
tel:

Détails des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
Murs Mur 1, mur 2, mur 3, mur 4 : Isolation par l'intérieur Contre-cloison sur ossature métallique compris isolant laine de verre ép. 120 mm. R = 4,00 m2.K/W (Surface isolée : 112.4m²)	≈ 18377 €
Toiture Toiture 1 : Isolation des combles par ouate de cellulose soufflée ép. 346 mm R = 8,87 m2.K/W (Surface isolée : 100.72m²)	≈ 2476 €
Porte Porte 1, porte 2 : Porte bois exotique traité IFH avec 30-60% de double vitrage (Ud=1.7)	≈ 5480 €
Fenetre Fenêtre 1 : Fenêtre 1 vantail bois, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1)	≈ 1320 €
Ventilation Ventilation 1 : VMC SF Hygro B après 2012	≈ 951 €
Chauffage Installation 1 : Pompe à chaleur air/air (Scop de 4.0)	≈ 8500 €
Ecs Installation 1 : Chauffe-eau solaire Capteurs solaires de 200 litres	≈ 2300 €

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux**

Détails des travaux induits	Coût estimé (*TTC)
T3 - Remise en l'état des installations électriques et de plomberie après la mise en place de l'isolant par l'intérieur (y compris remplacement des prises électriques, TV, téléphoniques).	≈ 15826 €
Ajout d'un film pare-poussière et pare-pluie.	≈ 475 €
Travaux de plâtrerie Reprise du seuil de porte Dépose de menuiseries existante	≈ 770 €
Travaux de plâtrerie Dépose complète de menuiserie 1 vantail (inclus dormant)	≈ 504 €
Remplacement des seules tuiles ou ardoises nécessaires aprés l'installation du rejet d'air de la Vmc.	≈ 500 €
Dépose des emetteurs existants	≈ 132 €
Réfection totale de l'étanchéité, lorsqu'elle est nécessaire aprés l'installation des panneaux thermiques.	≈ 2500 €

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux**

Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWhEP/m²/an et kg CO_2/m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état intial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
106 | 3 B	- 74 % (- 303 kWhEP/m²/an) - 81 % (- 287 kWhEF/m²/an)	- 75 % (- 9 kg CO_2/m²/an)	moyen	de 560€ à 770€	≈ 60113€

Nouvelle surface habitable après une isolation par l'intérieur

95.19 m² (-5.53 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques

usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	bois 39EP (39EF) électricité 36EP (16EF)	électricité 20EP (9EF)	électricité 0EP (0EF)	électricité 4EP (2EF)	électricité 4EP (2EF) électricité 3EP (1EF)	107EP (68EF)
consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée						108EP (0EF)
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 340€ à 480€	de 130€ à 190€	de 0€ à 10€	de 30€ à 50€	de 40€ à 70€	de 540€ à 800€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux**

Recommandations de l'auditeur

Les prix de rénovations de l'audit énergétique sont basés sur des prix moyens du site Bâtiprix. Dans tous les cas, il est nécessaire de faire intervenir un assistant à maitrise d'ouvrage afin d'assurer la conformité des travaux au regard des DTU.

Scénario 2 "rénovation par étapes"

Première étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- **MaPrimeRénov' Rénovation Globale**
- **MaPrimeRénov' Sérénité**
- **Certificats d'économie d'énergie (CEE)**
- **EcoPTZ**

Aides locales :

- **Programme ANAH "Habiter Mieux"**

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' :
france-renov.gouv.fr

Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' :
tel:

Détails des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
Murs Mur 1, mur 2, mur 3, mur 4 : Isolation par l'intérieur Contre-cloison sur ossature métallique compris isolant laine de verre ép. 120 mm. R = 4,00 m2.K/W (Surface isolée : 112.4m²)	≈ 18377 €

Détails des travaux induits	Coût estimé (*TTC)
T3 - Remise en l'état des installations électriques et de plomberie après la mise en place de l'isolant par l'intérieur (y compris remplacement des prises électriques, TV, téléphoniques).	≈ 15826 €

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux**

Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m²/an et kg CO_2/m²/an	Économies d'énergie par rapport à l'état intial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
256 | 7 E	- 37 % (- 153 kWhEP/m²/an) - 41 % (- 146 kWhEF/m²/an)	- 42 % (- 5 kg CO_2/m²/an)	moyen	de 990€ à 1360€	≈ 34204€

Nouvelle surface habitable après une isolation par l'intérieur

95.19 m² (-5.53 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques

usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	bois 173EP (173EF) électricité 19EP (8EF)	électricité 46EP (20EF)	électricité 0EP (0EF)	électricité 4EP (2EF)	électricité 14EP (6EF)	257EP (209EF)
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 560€ à 790€	de 300€ à 410€	de 0€ à 10€	de 20€ à 40€	de 90€ à 130€	de 970€ à 1380€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux**

Deuxième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- **MaPrimeRénov' Rénovation Globale**
- **MaPrimeRénov' Sérénité**
- **Certificats d'économie d'énergie (CEE)**
- **EcoPTZ**

Aides locales :

- **Programme ANAH "Habiter Mieux"**

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr

Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' :
tel:

Détails des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
Toiture Toiture 1 : Isolation des combles par ouate de cellulose soufflée ép. 346 mm R = 8,87 m2.K/W (Surface isolée : 100.72m²)	≈ 2476 €
Porte Porte 1, porte 2 : Porte bois exotique traité IFH avec 30-60% de double vitrage (Ud=1.7)	≈ 5480 €
Fenetre Fenêtre 1 : Fenêtre 1 vantail bois, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1)	≈ 1320 €
Ventilation Ventilation 1 : VMC SF Hygro B après 2012	≈ 951 €

Détails des travaux induits	Coût estimé (*TTC)
Ajout d'un film pare-poussière et pare-pluie.	≈ 475 €
Travaux de plâtrerie Reprise du seuil de porte Dépose de menuiseries existante	≈ 770 €
Travaux de plâtrerie Dépose complète de menuiserie 1 vantail (inclus dormant)	≈ 504 €

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux**

Détails des travaux induits (suite)	Coût estimé (*TTC)
Remplacement des seules tuiles ou ardoises nécessaires aprés l'installation du rejet d'air de la Vmc.	≈ 500 €

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux**

Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWhEP/m²/an et kg CO_2/m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état intial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
207 | 6 D	- 49 % (- 202 kWhEP/m²/an) - 53 % (- 187 kWhEP/m²/an)	- 50 % (- 6 kg CO_2/m²/an)	moyen	de 830€ à 1130€	≈ 12477€

Nouvelle surface habitable après une isolation par l'intérieur

95.19 m² (-5.53 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques

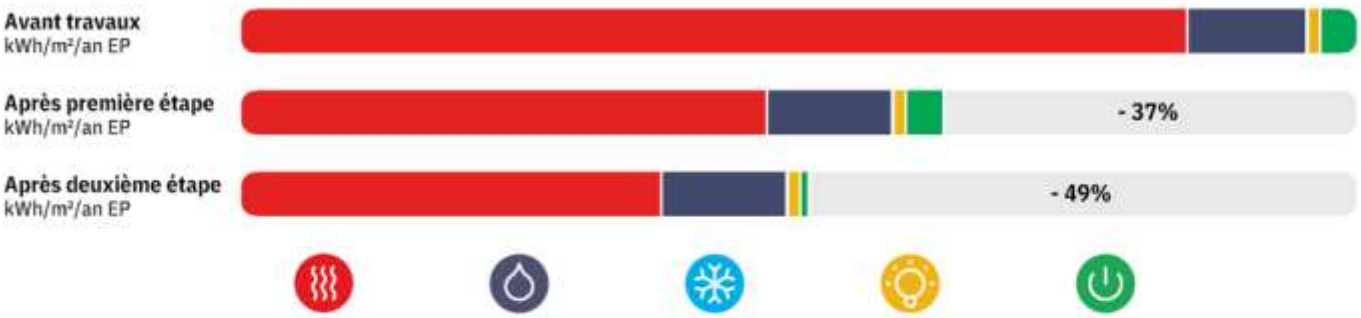

usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	bois 139EP (139EF) électricité 15EP (7EF)	électricité 46EP (20EF)	électricité 0EP (0EF)	électricité 4EP (2EF)	électricité 3EP (1EF)	208EP (169EF)
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 450€ à 640€	de 310€ à 430€	de 0€ à 10€	de 30€ à 50€	de 20€ à 30€	de 810€ à 1160€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux**

Troisième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- **MaPrimeRénov' Rénovation Globale**
- **MaPrimeRénov' Sérénité**
- **Certificats d'économie d'énergie (CEE)**
- **EcoPTZ**

Aides locales :

- **Programme ANAH "Habiter Mieux"**

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr

Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' :
tel:

Détails des travaux énergétiques	Coût estimé (*TTC)
Chauffage Installation 1 : Pompe à chaleur air/air (Scop de 4.0)	≈ 8500 €
Ecs Installation 1 : Chauffe-eau solaire Capteurs solaires de 200 litres	≈ 2300 €

Détails des travaux induits	Coût estimé (*TTC)
Dépose des emetteurs existants	≈ 132 €
Réfection totale de l'étanchéité, lorsqu'elle est nécessaire aprés l'installation des panneaux thermiques.	≈ 2500 €

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux**

Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWhEP/m²/an et kg CO_2/m²/an)	Économies d'énergie par rapport à l'état intial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
106 | 3 B	- 74 % (- 303 kWhEP/m²/an) - 81 % (- 287 kWhEP/m²/an)	- 75 % (- 9 kg CO_2/m²/an)	moyen	de 560€ à 770€	≈ 13432€

Nouvelle surface habitable après une isolation par l'intérieur

95.19 m² (-5.53 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques

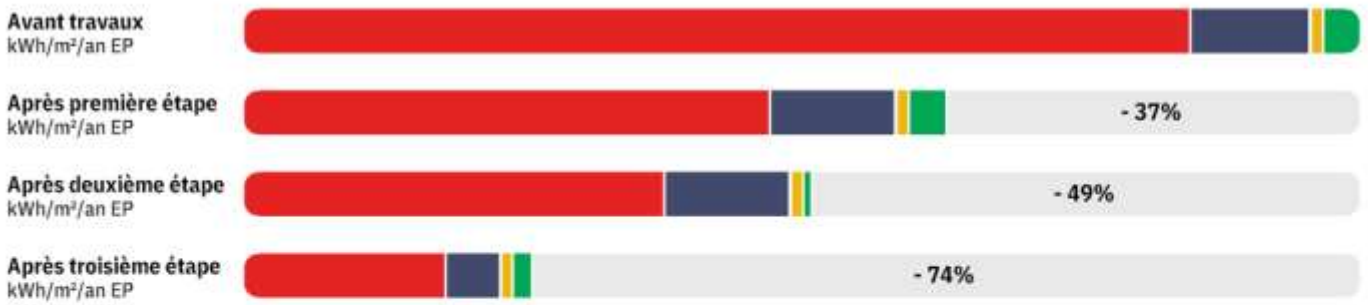

usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	bois 39EP (39EF) électricité 36EP (16EF)	électricité 20EP (9EF)	électricité 0EP (0EF)	électricité 4EP (2EF)	électricité 4EP (2EF) électricité 3EP (1EF)	107EP (68EF)
consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée						108EP (0EF)
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 340€ à 480€	de 130€ à 190€	de 0€ à 10€	de 30€ à 50€	de 40€ à 70€	de 540€ à 800€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux**

Recommandations de l'auditeur

Les prix de rénovations de l'audit énergétique sont basés sur des prix moyens du site Bâtiprix. Dans tous les cas, il est nécessaire de faire intervenir un assistant à maitrise d'ouvrage afin d'assurer la conformité des travaux au regard des DTU.

Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1 Définition du projet de rénovation

- Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...
- Inspirez-vous des propositions de travaux détaillées dans ce document.

Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous :
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

2 Demande d'aides financières

- MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.
- Il existe d'autres aides en fonction de votre situation.

Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur Simul'aides :
france-renov.gouv.fr/aides/simulation

Créez votre compte MaPrimeRénov' :
maprimerenov.gouv.fr/prweb

Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici :
www2.sgfgas.fr/etablissements-affilies

3 Recherche des artisans et demandes de devis

- Pour trouver un artisan, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur internet.
- Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un artisan RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Ne signez pas les devis avant d'avoir demandé les aides.

Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre artisan ici :
france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

4 Validation des devis et demandes d'aides

- Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.

5 Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

- Lancement et suivi des travaux.
- Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents artisans.
- Si vous ne faîtes pas appel à une maitrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent.

6 Réception des travaux

- Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Lexique et définitions

Déperdition de chaleur

Perte de chaleur du bâtiment

Surface habitable (utilisée dans l'audit)

"La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas non chauffées, volumes vitrés prévus à l'article R.155-1 du code de la construction et de l'habitation, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.
A noter que dans le cadre du DPE et de l'audit énergétique réglementaire, les vérandas chauffées sont intégrées dans la SHAB. "

Système de pilotage

Le pilotage est un ensemble de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle dans votre logement. Ils permettent de limiter et d'optimiser les consommations d'énergie au sein de votre logement et de réduire ainsi l'empreinte carbone tout en garantissant le confort et le bien-être des usagers. Ces dispositifs associent le pilotage de l'énergie, des protections mobiles, des ouvrants et la détection des risques techniques.

Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

Pathologie

Analyse des symptômes, des causes et des remèdes à apporter aux ouvrages qui présentent des désordres.

Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

Energie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'Énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

Photovoltaïque autoconsommée

L'autoconsommation photovoltaïque consiste à consommer sa propre production d'électricité solaire. Elle permet donc d'utiliser une énergie locale et abondante, tout en réduisant sa dépendance vis-à-vis du réseau national d'électricité.

Neutralité carbone

La neutralité carbone vise à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO_2, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective.

Energie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est en principe un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre la classe A ou B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire).

Ventilation

Ensemble des dispositions et équipements destinés à faciliter l'aération des locaux, c'est-à-dire l'évacuation de l'air vicié et son renouvellement par de l'air frais.
Le principe général consiste à faire entrer l'air frais par les pièces principales en façade (séjour, chambres) et à l'évacuer par les pièces de service (salles d'eau, cuisine), par des gaines de ventilation verticales débouchant en toiture

Isolation des parois vitrées

L'isolation des parois vitrées peut correspondre au remplacement du simple vitrage existant par un double vitrage, à l'installation d'un survitrage en posant une vitre sur la fenêtre existante, au changement de la fenêtre en conservant le dormant existant ou enfin au remplacement de la fenêtre existante ce qui nécessite souvent des travaux de maçonnerie.

Isolation plancher de combles

L'isolation du plancher de combles consiste à disposer sur toute la surface du plancher de façon continue et jointive à la charpente et aux murs un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur,écran hautement perméable à la vapeur ...) . On peut isoler le plancher des combles avec des rouleaux d'isolant ou un isolant en vrac .

Isolation des murs par l'intérieur

Dans le but de réduire les déperditions de chaleur, l'isolation des murs par l'intérieur consiste à appliquer un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, ...) sur les parois intérieures du bâtiment, en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement).

Chauffe eau solaire thermique

Equipement qui permet de produire de l'eau chaude sanitaire à partir de panneau solaire thermique

Panneaux solaires thermique

Les panneaux solaires thermiques permettent de produire de l'eau chaude sanitaire et du chauffage grâce à l'énergie solaire

PAC air/air

Equipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air extérieur pour les restituer à l'intérieur de votre logement en diffusant de l'air chaud. L'air est diffusé par les ventilo-convecteurs.

Fiche technique du logement (Etat initial)

Cette fiche technique liste les caractéristiques techniques du bâtiment ou de la partie de bâtiment audité renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans la partie état initial de ce document.

référence du logiciel validé : WinDPE v3
référence de l'audit : 657-DO-CONAN
date de visite du bien : 29/01/2024
invariant fiscal du logement : Non communiqué
référence de la parcelle cadastrale : AH 65
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 1.4.25.1)

Justificatifs fournis pour établir l'audit :
Néant

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	département	Observé/mesuré	85450
	altitude	données en ligne	<= 400
	type de bien	Observé / mesuré	Maison individuelle
	année de construction	≈ Estimé	Avant 1949
	période de construction	≈ Estimé	Jusqu'à 1948
	zone climatique		H2b
	surface habitable	Observé / mesuré	100.72m²
	nombre de niveaux	Observé / mesuré	1
	hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2.75m

enveloppe	plancher bas 1	surface	Observé/mesuré	38.48
		type	Observé/mesuré	Dalle béton
		isolation	Observé/mesuré	Non
		périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	Observé/mesuré	26.06
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Vide sanitaire
		coefficent de déperdition (b)		1
	plancher bas 2	surface	Observé/mesuré	35.95
		type	Observé/mesuré	Plancher bois sur solives bois
		isolation	Observé/mesuré	Non
		périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	Observé/mesuré	24.16
		inertie	Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Vide sanitaire
		coefficent de déperdition (b)		1
	plancher bas 3	surface	Observé/mesuré	26.29
		type	Observé/mesuré	Plancher bois sur solives bois
		isolation	Observé/mesuré	Non
		périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	Observé/mesuré	21.94
		inertie	Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Vide sanitaire
		coefficent de déperdition (b)		1
	toiture / plafond 1	surface totale (m²)	Observé/mesuré	100.72
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	100.72 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
		type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
		isolation	Observé/mesuré	Oui
		type isolation	Valeur par défaut	ITI
		épaisseur isolant	Observé/mesuré	10
		inertie	Observé/mesuré	Légère
		type de local non chauffé	Observé/mesuré	Combles faiblement ventilés
		surface Aiu	Observé/mesuré	100.72
		isolation Aiu	Observé/mesuré	Oui
		surface Aue	Observé/mesuré	130.94
		isolation Aue	Observé/mesuré	Non
		coefficent de déperdition (b)		0.95
	mur 1	surface totale (m²)	Observé/mesuré	46.75
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	37.77 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	55
		isolation	Observé/mesuré	Non
		inertie	Observé/mesuré	Lourde

enveloppe (suite)	mur 1 (suite)	orientation	Observé/mesuré	Nord
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)		1
	mur 2	surface totale (m²)	Observé/mesuré	16.58
		type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	55
		isolation	Observé/mesuré	Non
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Est
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)		1
	mur 3	surface totale (m²)	Observé/mesuré	46.75
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	41.47 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	55
		isolation	Observé/mesuré	Non
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Sud
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)		1
	mur 4	surface totale (m²)	Observé/mesuré	16.58
		type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	55
		isolation	Observé/mesuré	Non
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Ouest
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)		1
	porte 1 (Porte sur Mur 1)	nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	2.11
		type	Observé/mesuré	Porte en bois avec double vitrage
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		mur affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)		1
	porte 2 (Porte sur Mur 1)	nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	2.11

enveloppe (suite)	porte 2 (Porte sur Mur 1) (suite)	type	Observé/mesuré	Porte en bois avec double vitrage
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		mur affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		mitoyenneté		Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)		1
	fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	Observé/mesuré	2
		surface	Observé/mesuré	0.34
		type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Baies sans ouverture possible
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	8
		remplissage	Observé/mesuré	Air sec
		type de volets	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
		orientation	Observé/mesuré	Nord
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)		1
	fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	1.69
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
		remplissage	Observé/mesuré	Air sec
		type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier > 12mm)
		orientation	Observé/mesuré	Nord

enveloppe (suite)		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)		1
	fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	0.63
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Baies oscillantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
		remplissage	Observé/mesuré	Air sec
		orientation	Observé/mesuré	Nord
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)		1
	fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 3)	nombre	Observé/mesuré	3
		surface	Observé/mesuré	1.76
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
		remplissage	Observé/mesuré	Air sec
		type de volets	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
		orientation	Observé/mesuré	Sud
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure

enveloppe (suite)		coefficent de déperdition (b)		1
	fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	1.76
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
		remplissage	Observé/mesuré	Air sec
		type de volets	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
		orientation	Observé/mesuré	Nord
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficent de déperdition (b)		1
	pont thermique 1	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1
		Longueur	Observé/mesuré	7
	pont thermique 2	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
		Longueur	Observé/mesuré	6
	pont thermique 3	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1
		Longueur	Observé/mesuré	5.28
	pont thermique 4	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 2
		Longueur	Observé/mesuré	5.28
	pont thermique 5	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
		Longueur	Observé/mesuré	5.32
	pont thermique 6	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 2
		Longueur	Observé/mesuré	5.2
	pont thermique 7	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 3
		Longueur	Observé/mesuré	3.5
	pont thermique 8	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 4
		Longueur	Observé/mesuré	16.68
	pont thermique 9	type de liaison	Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 5
		Longueur	Observé/mesuré	5.56
	système de ventilation 1	Type	Observé/mesuré	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
		façade exposées	Observé / mesuré	plusieurs
		type d'installation		Installation de chauffage par insert, poêle bois (ou biomasse) avec un chauffage électrique dans la SdB

équipement	systèmes de chauffage / Installation 1	surface chaufée	Observé/mesuré	94.34
		générateur type	Observé/mesuré	Insert installé
		energie utilisée	Observé/mesuré	Bois bûche
		générateur année installation	Observé/mesuré	2003
		régulation installation type		Poêle charbon/bois/fioul/Gpl
		émetteur type	Observé/mesuré	Autres équipements
		émetteur année installation		2003
		distribution type	Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
		en volume habitable	Observé/mesuré	Oui
		nom du générateur	Observé/mesuré	Générateur 1
		numéro d'intermittence		1
		émetteur	Observé/mesuré	Principal
		fonctionnement ecs	Observé/mesuré	Chauffage seul
		nombre de niveau chauffé	Observé/mesuré	1
	systèmes de chauffage / Installation 1	type d'installation		Installation de chauffage par insert, poêle bois (ou biomasse) avec un chauffage électrique dans la SdB
		surface chaufée	Observé/mesuré	6.38
		générateur type	Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
		energie utilisée	Observé/mesuré	Electricité
		régulation installation type		Panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF** et NF***
		émetteur type	Observé/mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
		émetteur année installation		2010
		distribution type	Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
		en volume habitable	Observé/mesuré	Oui
		nom du générateur	Observé/mesuré	Générateur 2
		numéro d'intermittence		2
		émetteur	Observé/mesuré	SdB électrique
		fonctionnement ecs	Observé/mesuré	Chauffage seul
		nombre de niveau chauffé	Observé/mesuré	1
	pilotage 1	numéro	Observé/mesuré	1
		équipement	Observé/mesuré	Absent
		chauffage type	Observé/mesuré	Divisé
		régulation pièce par pièce	Observé/mesuré	Avec
		système	Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
	pilotage 2	numéro	Observé/mesuré	2
		équipement	Observé/mesuré	Par pièce avec minimum de température
		chauffage type	Observé/mesuré	Divisé
		régulation pièce par pièce	Observé/mesuré	Avec
		système	Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
	systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	surface desservie		0
		production type	Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie C ou 3 étoiles
		installation type	Observé/mesuré	Individuelle
		localisation	Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës

équipement (suite)

systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1 (suite)	volume ballon (L)	Observé/mesuré	250
	energie	Observé/mesuré	Electrique
	bouclage réseau	Observé/mesuré	Non bouclé
	type de production d'ecs	Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	Observé/mesuré	1
système de refroidissement 1	surface	Observé/mesuré	26.29
	climatisation type	Observé/mesuré	PAC Air/Air installée avant 2008
	climatisation année installation	Observé/mesuré	2007

Prorogation de la durée de validité de l'attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, établie pour un diagnostiqueur immobilier DPE[1], délivrée par ABCIDIA Certification

AE+18-1318

Cette prorogation de la durée de validité de l'attestation, ainsi que l'attestation doivent être :
- présentées au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement
- et annexées à cet audit énergétique.

M. Yohann GOUBAND, titulaire de l'attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, délivrée par ABCIDIA CERTIFICATION[2], a obtenu la prorogation de sa durée de validité[3] jusqu'au 31 décembre 2023, après une évaluation favorable, par ABCIDIA CERTIFICATION[2] d'au moins deux audits énergétiques, prévus à L. 126-28-1 susmentionné. Ces audits énergétiques ont été réalisés depuis la date de prise d'effet de cette attestation.

Date de prise d'effet de la prorogation de la durée de validité de l'attestation : 04/01/2024

Date de fin de validité de l'attestation : 04/03/2025

Signature du responsable de l'OC :

[1] professionnel mentionné à l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation certifié pour réaliser un diagnostic de performance énergétique
[2] organisme certificateur accrédité par le COFRAC certification de personnes n°4-0540 portée disponible sur www.cofrac.fr.
[3] prévue à l'article 1 du décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

P1G134651

12312140/07041500000118

Notre référence à rappeler dans toute correspondance :

N° assuré : **H28240V**
N° contrat : **7302000 / 001 608628/2**
N° SIREN : **534800982**

AGENCE DE DIAGNOSTIC NIORTAISE
65 RUE DES MARAIS
79000 NIORT

Pour tout renseignement contacter :
SMABTP NIORT
CS 28618
3 RUE JACQUES VANDIER
79026 NIORT CEDEX
Tél. : 01.58.01.40.50
Courriel : lea_naccache@smabtp.fr

Attestation d'assurance

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2024 au 31/12/2024

SMABTP désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE numéro H28240V7302000 / 001 608628/2.

Bénéficie(nt) de la qualité d'assuré :

- Le souscripteur

1 - PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

1-1 Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité décennale obligatoire et complémentaire, de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance et des garanties de responsabilité civile

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

- **Mission : Expertise et conseil en rénovation énergétique (ECRE)**
  Définition :
  Activité comportant une ou plusieurs des missions suivantes :
  - audit énergétique de biens immobiliers à usage d'habitation ou tertiaire,
  - études techniques spécialisées en rénovation énergétique (électricité, génie climatique, isolation thermique) des biens ayant été audités,
  - assistance au maître d'ouvrage en finance et en économie : organisation des relations avec les organismes financiers, recherche de subventions, identification et estimation de l'ensemble des frais et incidences fiscales, établissement du budget prévisionnel et du planning des engagements, suivi des dépenses, analyse des écarts, recherche et application des moyens correctifs.

  En aucun cas cette mission ne peut traiter les marchés travaux.

1-2 Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité civile hors garanties d'assurance de responsabilité décennale obligatoire et complémentaire et de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

- **Mission : Diagnostic produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments**
  Définition :
  Mission relative au diagnostic produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (Article R.111-45 du CCH).

- **Mission : Diagnostics techniques immobiliers hors amiante**
  Définition :
  Mission relative au diagnostic techniques immobiliers hors amiante réalisé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'oeuvre.

- **Mission : Diagnostic Amiante**
  Définition :
  Repérage et diagnostic effectués dans le cadre de la réglementation en vigueur relative à la présence et à l'état de l'amiante dans les bâtiments et comprenant, le cas échéant, les prélèvements de matériaux pouvant contenir de l'amiante et l'analyse qualitative de ces prélèvements sous condition que cette analyse soit effectuée par un organisme compétent en microscopie optique en lumière polarisée ou maîtrisant toute autre méthode équivalente et assuré en responsabilité professionnelle pour ce type d'activité.

- **Mission : Attestation de fin de chantier de prise en compte de la réglementation thermique**
  Définition :
  Etablissement du document, à joindre à la déclaration d'achèvement des travaux, attestant la prise en compte de la règlementation thermique pour les maisons individuelles (conformément à l'article R.111-20-3 du code de la construction et de l'habitation).

- **Mission : Diagnostic technique global**
  Définition :
  Diagnostic destiné à présenter l'état de l'immeuble au regard des obligations définies par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et à fixer les éventuels travaux nécessaires à sa conservation et à son entretien sur la base d'un plan pluriannuel de travaux, à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'oeuvre.

2 - GARANTIES D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET COMPLEMENTAIRE POUR LES OUVRAGES SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux missions professionnelles suivantes : missions listées au paragraphe 1-1 ci-avant ;
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A-243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 26 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 3 000 000 € par sinistre ;

- aux travaux, produits et procédés de construction suivants : tous travaux, produits et procédés de construction.

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

----Tableau de la garantie d'assurance de responsabilité décennale obligatoire en page suivante----

2.1 - ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	**En Habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. **Hors habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances. **En présence d'un CCRD :** Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

2.2 - GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-2 du code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du code civil.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage, sans pouvoir excéder en cas de CCRD, 3 000 000 € par sinistre.

2.3 - GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré en cas de dommages matériels affectant les éléments d'équipements relevant de la garantie de bon fonctionnement visée à l'article 1792-3 du code civil.

Cette garantie est accordée pour une durée de deux ans à compter de la réception et pour un montant de 500 000 euros par sinistre et par an.

3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux opérations de construction non soumises à l'obligation d'assurance dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 26 000 000 €. Au-delà de ce montant, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire auprès de l'assureur un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera appliqué la règle proportionnelle prévue à l'article L121-5 du code des assurances ;
- aux missions professionnelles, travaux, produits et procédés de construction listés au paragraphe 1-1 ci-avant.

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur. Tous travaux, ouvrages ou opérations ne correspondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet sur demande spéciale de l'assuré d'une garantie spécifique, soit par contrat soit par avenant.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance mentionnés au contrat, y compris en sa qualité de sous-traitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792, 1792-2, 1792-4-1 et 1792-4-2 du code civil.	1 500 000 euros par sinistre et par an

4 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Dommages corporels	8 000 000 euros par sinistre
Dommages matériels et immatériels	1 000 000 euros par sinistre
- dont dommages immatériels non consécutifs	500 000 euros par sinistre
- dont dommages aux biens des préposés	25 000 euros par sinistre

5 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale traités aux paragraphes 2 et 3 ci-avant.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées aux paragraphes 1-1 et 1-2 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Dommages corporels	8 000 000 euros par sinistre et par an
Dommages matériels et immatériels France	2 000 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	500 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	100 000 euros par sinistre et par an
Dommages matériels et immatériels pour les pays limitrophes de la France	1 000 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	500 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	100 000 euros par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement y compris ceux dus ou liés à l'amiante	750 000 euros par sinistre et par an
Responsabilité environnementale *(pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)*	100 000 euros par sinistre et par an

P1G154651

N° assuré : **H28240V**
N° contrat : **7302000 / 001 608628/2**
N° SIREN : **534800982**
Attestation

La présente attestation ne peut pas engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
le 14/12/2023

Le Directeur Général